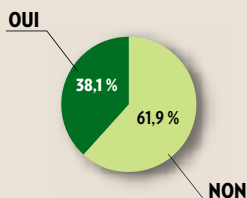


Vos votes

Faut-il s'attendre à des hausses de salaires en Europe ?



Vos réactions à nos articles

Prix de l'alimentaire : François Fillon annonce une opération « coup de poing »
(25/02)

« Le réalisme de Michel-Édouard Leclerc nous interpelle. Enfin la hausse des prix ne serait plus attribuée à 100 % aux producteurs et industriels. Cette déclaration montre bien que tous les acteurs se préparent à l'application de la loi Chatel, censée mettre à terre la loi Galland qui n'a fait qu'enrichir la distribution via des marges arrière plus que généreuses (jusqu'à 35 % du prix de l'industriel). Le consommateur n'est pas dupe : la transparence sur la formation des prix est de plus en plus nette côté producteurs (blé, lait, tomate, etc.). Michel-Édouard Leclerc peut donc ranger son air de cocker triste en vérifiant par ailleurs que la mise au piquet de certaines marques pour hausses excessives n'a pas fonctionné... Aux consommateurs de rester rois et de boycotter les enseignes qui joueraient trop fortement les pickpockets. »

Francislarvor

« Michel-Édouard Leclerc est-il vraiment du côté du consommateur ? Sous son enseigne trouve-t-on des produits tels que lait, œufs, pâtes, riz, steaks hachés à un prix de vente sans marge ? Il voudrait que nous croyions que ses pratiques sont basées sur un concept humaniste. Annoncer une hausse de 4 % mensuelle et ne rien faire pour l'endiguer défie tout sens moral. »

DooDoo

Daniel Bouton annonce que sa démission de la Société Générale n'est plus sur la table
(25/02)

« Encore un qui n'est moralement pas responsable... Allons chercher du côté du gardien de la tour Société Générale, qui doit bien être responsable de quelque chose. Je suis certain qu'on peut lui faire porter le chapeau : il n'avait qu'à pas laisser entrer le trader corsaire. »

Makariou

Les assureurs peuvent-ils échapper à la crise des subprimes ?

Le groupe d'assurance Axa devrait présenter aujourd'hui des résultats conformes aux attentes, mais son exposition à la crise du crédit subprime retiendra particulièrement l'attention. Après le secteur bancaire, les prochaines mauvaises nouvelles pourraient en effet venir des assureurs.

Oui : Danny Jacques

« Les assureurs ont le temps pour eux »

Pour les assureurs, l'impact de la crise du subprime sera limité et tout à fait gérable, même dans le pire des scénarios. Leur exposition brute sur les crédits subprimes et autres produits structurés de crédit peut paraître élevée, mais il faut la rapporter à l'ensemble des placements et des fonds propres. Selon notre étude réalisée sur dix assureurs européens, ces produits à risque ne représentent environ que 1 % des actifs et 10 % des fonds propres. Et, après prise en compte des droits aux assurés — ce qui est finalement supporté par la compagnie et donc par l'actionnaire —, l'exposition ressort à seulement 4,5 % des fonds propres. La complexité de ces produits et des règles comptables propres à la profession ont probablement constitué un frein à l'investissement sur ces actifs. Ensuite, et c'est sans doute le plus important, les assureurs, contrairement aux banques, ont le temps pour eux. En effet, les compagnies, touchées de plein fouet par la crise boursière de 2001-2002, ont considérablement amélioré depuis leurs comptes d'exploitation et leurs ratios techniques et les cash-flows sont désormais positifs. Autrement dit, elles ne sont pas dans l'obligation de vendre des actifs dans les plus mauvaises conditions. Cela ne veut pas dire pour autant que le secteur est à l'abri des dégâts collatéraux de la crise financière. Il reste en effet très sensible à la Bourse et une baisse de 10 % des indices peut réduire en moyenne de 4 % les fonds propres. Le scénario d'un



Danny Jacques, analyste financier chez Raymond James.

« credit crunch » serait donc lourd de conséquences. Mais, pour l'heure, les effets de la crise seront globalement faibles sur les comptes 2007. ■



À qui le tour ?

Un même point de départ, mais deux histoires différentes. Après plusieurs mois de crise financière, les banques ont été touchées de plein fouet. Les cours de Bourse ont fondu de 30 % à 50 %, plus de 150 milliards de dollars de provisions et pertes ont été constatés et les banques ont été recapitalisées à hauteur de 50 milliards. Même s'il existe encore des incertitudes sur certains crédits, comme les prêts LBO, la situation est aujourd'hui globalement plus claire, sinon assainie. De leur côté, les assureurs semblaient regarder la tempête avec la sérénité de celui qui est resté à quai. Mais deux faits majeurs ont depuis jeté un sérieux trouble. Tout d'abord, la déroute des assureurs d'obligations (« monolines »), qui assurent quelque

3.400 milliards d'obligations, risque de provoquer un cataclysme sur le marché obligataire. Sur un marché financier ultra-nerveux, la moindre dégradation de note se traduit désormais en une perte de 20 % ou 30 %. Une très mauvaise nouvelle donc pour les assureurs, gros investisseurs sur ces actifs. Ensuite, l'annonce par l'assureur américain AIG de la nécessité de déprécier 5,2 milliards d'actifs — et sans doute 10 milliards — au lieu du 1,6 milliard prévu démontre que la mauvaise évaluation des risques touche également le monde de l'assurance. Après les banques, c'est donc au tour des assureurs d'être placés sous haute surveillance. Et chacun de se demander désormais qui sera la prochaine victime de cette crise à tiroirs. ■

ÉRIC BENHAMOU

Non : Thomas Rocafull

« La profession est friande de produits aujourd'hui très fragilisés »

Difficile d'imaginer que les assureurs, principaux investisseurs institutionnels sur les marchés financiers, puissent traverser la crise sans dommages ! Depuis des années, les compagnies ont placé leurs réserves dans des produits structurés qui, pour un risque apparemment insignifiant, rapportaient un peu plus que les obligations d'État. De même, les assureurs sont traditionnellement friands de dettes subordonnées bancaires qui présentent aujourd'hui des décotes importantes. Enfin, la crise des rehausseurs de crédit, les « monolines », risque d'entraîner des réactions en chaîne sur le marché obligataire en détériorant la qualité de centaines



Thomas Rocafull, directeur associé, pôle services financiers chez SLA-Conseil.

de milliards de dollars d'obligations privées ou communales. Le secteur a sans doute suffisamment de fonds propres pour encaisser les chocs et tous les acteurs ne sont pas logés à la même enseigne. Les assureurs-vie américains sont bien évidemment en première ligne et il faut s'attendre à des milliards de dollars de dépréciation d'actifs. Les acteurs européens sont a priori nettement moins exposés, mais personne ne semble à l'abri de mauvaises surprises. De fait, les assureurs apparaissent mieux protégés, car ce sont des investisseurs de long terme et leurs règles de comptabilisation sont moins contraignantes que celles qui prévalent dans le secteur bancaire. En outre, dans l'assurance-vie, une partie des pertes potentielles est à la charge de l'assuré. Tout dépendra en fait de l'effort que souhaiteront consentir les compagnies pour préserver leurs fonds de commerce. ■

Votre @vis

Votez sur ce débat
Sur le Web : latribune.fr
Par SMS : envoyez Tribune oui ou Tribune non au 61716 (0,35 euro par envoi + le coût du SMS)

Adressez vos commentaires
Sur le Web : latribune.fr
Par courriel : vsegond@latribune.fr ebenhnamou@latribune.fr